

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUILLET 2019

## CESSION TERRAIN LOTISSEMENT

Monsieur le Maire propose que dans l'objectif d'une rationalisation de l'entretien d'une bande communale enherbée, il souhaiterait céder une bande de terrain aux propriétaires du lot n° 7 du lotissement Chemin de Berthe.

Après délibération, le conseil n'est pas favorable à la transaction et il préfère paysager cette bande de terrain avec des essences du Perche.

## CDC DU PERCHE

\_Objet de la délibération : Rapport de la CLECT du 3 juin 2019 sur l'évaluation des charges transférées en 2017 par les Communes de Chapelle Royale et Les Autels Villevillon suite à leur adhésion

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 3 juin 2019 et l'approbation du rapport d'évaluation des charges transférées en 2017 par les Communes de Chapelle Royale et Les Autels Villevillon suite à leur adhésion (rapport n°1) ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) est chargée d'analyser les charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres suite à des transferts de compétences, et évaluer les attributions de compensation.

Il expose que, par jugements en date du 07/03/2019, le Tribunal Administratif d'Orléans a annulé la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2017 fixant le montant définitif des attributions de compensation des communes de Chapelle Royale et des Autels Villevillon. Le Conseil Communautaire est invité à réexaminer le montant de l'attribution de compensation pour ces deux Communes.

Pour ce faire, la CLECT, réunie le 3 juin 2019, a procédé à une nouvelle évaluation du montant des charges transférées en 2017 par ces deux communes.

Il fait lecture de ce nouveau rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 5 voix pour et 3 abstentions contre, approuve le rapport n°1 de la CLECT du 3 juin 2019.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes du Perche.

Après délibération, le conseil municipal prend acte de cette présentation qui est publiée sur le site de la Communauté de communes du Perche :

<http://www.cc-perche.fr/telechargements.html>

## **POINT TRAVAUX RELAIS DE LA SOURCE**

Murielle ROUSSELET donne le compte rendu au conseil de l'avancée des travaux du restaurant. Elle présente trois devis pour le poêle qui sera dans la salle de restaurant.

Après délibération, le conseil choisit le devis d'un montant de 5 840.79 euros HT.

## **PRIX CANTINE SCOLAIRE 2019/2020**

Monsieur le maire propose de fixer le prix du repas de cantine à 3.25 euros pour la rentrée scolaire de 2019/2020 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le prix actuel est de 3.20 euros.

## **REDEVANCE ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du territoire ENEDIS pour l'année 2019 s'élève à 209 euros.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### • **Location de locaux à usage commercial**

La commune d'Argenvilliers décide de louer les locaux aménagés à usage commercial en vue de l'installation d'un restaurant.

La location sera soumise à TVA et l'activité de location sera comptabilisée dans le cadre du budget principal de la commune avec un code service n°1.

### • **Devis église**

Le Maire présente un devis de déshumidification de l'église. Après étude, Le conseil municipal reporte sa décision ultérieurement.

**Prochaine réunion le jeudi 19 septembre 2019 à 20 h**